Le 23 octobre dernier, les Conseils économiques et sociaux représentatifs des sociétés civiles d'Europe, d'Afrique et des régions, se sont réunis au Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental français (CESE), pour le colloque international « la Conférence Climat tiendra-t-elle ses promesses ? ».

A quelques semaines de la COP 21, plus de 280 participants de nombreuses nationalités – de l'Inde à la République Dominicaine en passant par le Sénégal - sont venus débattre et construire des recommandations communes Nord/Sud, en vue du prochain accord de Paris et de sa mise en œuvre. Hakima El Haité, ministre déléguée chargée du Climat et de l'Energie au Maroc et Annick Giradin, secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie en France ont conclu la rencontre. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, avait transmis un message vidéo soulignant l'importance de la mobilisation de la société civile à 40 jours de la conférence climat, alors que nombre de décisions demeurent incertaines sur des points importants.

Le travail collectif, entrepris depuis mai avec plusieurs rencontres thématiques à Athènes, Dakar et Paris, a permis d'aboutir à l'adoption par applaudissements de la Déclaration finale des présidents d'Union qui ensemble totalisent plus de 70 membres.

Déclaration finale des Présidents d'unions de Conseils économiques et sociaux[1]
et du Comité Economique et Social Européen
A l'issue du Colloque « La Conférence Climat tiendra-t-elle ses promesses ? »
23 octobre 2015 – Paris

1. Les dérèglements climatiques représentent une menace imminente et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines et la biosphère. Selon les données scientifiques prouvées, le dérèglement climatique est la résultante du réchauffement observé depuis le milieu du XXe siècle et ses importantes incidences sont déjà manifestes sur les systèmes humains et naturels, sur tous les continents et dans tous les océans.
2. Or, si la gravité des menaces provoquées par le dérèglement climatique est, aujourd'hui, reconnue, on est en droit de s'inquiéter du fait que la communauté internationale s'écarte sensiblement de la voie à suivre pour limiter le réchauffement climatique mondial à une hausse moyenne maximum de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Dans l'état actuel des engagements contenus dans les contributions prévues déterminées au niveau national (INDC), les émissions mondiales en tonnes équivalent CO_2 demeureront, en 2030, au-dessus du niveau d'émissions permettant la réalisation de cet objectif.
3. Forts de ce constat, les représentants de la société civile du monde entier, réunis à Paris le 23 octobre 2015 dans le cadre d'un colloque des Conseils et Comités économiques, sociaux, environnementaux et culturels, exhortent les gouvernements à adopter, de toute urgence, des mesures concrètes de lutte contre le changement climatique et à faire en sorte que l'accord mondial qui sera conclu à Paris en 2015 permette d'atteindre cet objectif.

[1] Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA), Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires des états et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) et Association Internationale de Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), co-organisatrices du colloque avec le Comité Economique et Social Européen et le Conseil Economique, Social et Environnemental français.

4. Cet accord doit faire preuve d'ambition et, au-delà de 2020, viser l'élimination des émissions mondiales de CO_2 d'ici 2100. Cet objectif suppose un mécanisme efficace, transparent et périodique de vérification des efforts consentis par chacune des parties.
5. L'accord doit avoir un caractère universel, global, durable, équilibré et juridiquement contraignant. L'ensemble des gouvernements enverront ainsi un signal politique clair à la société dans son ensemble, avec comme objectif commun de la communauté internationale de mettre en place une « économie à faible intensité de carbone ».
6. S'il revient aux responsables politiques de mettre en place le cadre approprié, c'est l'ensemble de la société civile qui sera chargée de sa mise en œuvre et de son suivi. Il est donc primordial de l'impliquer dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques dédiées. Ces décisions doivent par conséquent faire l'objet d'un large consensus dans la société et bénéficier du soutien des entreprises agricoles, industrielles et de services, des organisations syndicales, de tous les autres acteurs de la société civile et, plus globalement, des citoyens. Cela nécessite un dialogue structuré avec l'ensemble des acteurs concernés et de nouvelles approches d'implication de la société civile dans le mécanisme permanent de vérification des efforts découlant de l'accord de Paris. A cet égard les Conseils Economiques, Sociaux, Environnementaux et Culturels doivent jouer pleinement leur rôle.
7. La transition vers une économie décarbonée se traduit par le principe de responsabilités communes mais différenciées. Il s'agit de respecter un juste équilibre entre pays dits développés et pays en développement, les coûts de cette transition devant être équitablement répartis entre eux et dans un même pays en tenant compte de la responsabilité et des moyens de chacun.
8. Les Etats devront promouvoir des politiques économiques permettant la création d'emplois productifs et décents dans le cadre d'une « transition juste », où le dialogue social a une place centrale. Une attention particulière doit être portée à l'agriculture, avec des politiques favorisant les agricultures les moins carbonées, notamment familiales, orientées vers la sécurité alimentaire, et dans le respect du rôle joué par les sols dans la captation du carbone.
9. Un accord sur le climat à Paris serait une opportunité nouvelle de renforcer la coopération Nord-Sud. Cette opportunité doit être saisie pour donner un nouvel élan à l'économie, dans une trajectoire de développement durable et inclusif, et mettre en place de nouvelles technologies vertes qui associent et visent le bien-être des populations. Les mesures d'atténuation et d'adaptation sont une nécessité et doivent jouer un rôle majeur dans l'accord. Une grande attention doit être portée aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, qui ont le moins contribué au dérèglement climatique et qui y sont néanmoins les plus vulnérables et les moins aptes à s'y adapter sans appui de la communauté internationale. Ils doivent être davantage soutenus dans leur lutte contre les effets de plus en plus perceptibles du changement climatique sur leurs populations et leurs territoires et dans leurs démarches vers une «économie à faible intensité de carbone».
10. La question du financement sera la pierre angulaire dans la conclusion d'un accord à la conférence de Paris. L'efficacité et le niveau d'ambition de l'action menée par les pays en développement contre le changement climatique seront d'autant plus forts que des moyens supplémentaires conséquents et stables seront mobilisés en leur faveur. Le non-respect récurrent de l'engagement international d'alimenter les «fonds d'aide au développement» à hauteur de 0,7 % du PIB des pays industrialisés constitue un précédent, amèrement ressenti par les pays les moins développés, qu'il convient de ne pas réitérer. Des dotations financières suffisantes doivent être réunies, sous la responsabilité des Etats, pour que le Fonds Vert pour le Climat des Nations Unies et les autres instruments dédiés à la réduction des émissions et l'adaptation atteignent au moins 100 milliards de dollars en 2020, objectif adopté à l'unanimité lors de la Conférence de Copenhague en 2009. Il convient d'explorer à cette fin toutes les possibilités ouvertes par les financements alternatifs et les instruments de marché tels que les taxes sur le carbone et les systèmes d'échange de quotas d'émission.